Journée de réseautage FUTUREMEM le 18 septembre 2025 aux SwissSkills à Berne

Conclusion de l'échange de groupe « Compétences opérationnelles à option obligatoire: une opportunité pour repenser la coopération entre les lieux de formation»

Dans le cadre de l'atelier, les échanges ont porté sur la manière de considérer les compétences opérationnelles à option obligatoire comme une opportunité et sur la façon de les intégrer, en collaboration avec les entreprises, dans le plan d'études des écoles professionnelles ainsi que dans les cours interentreprises, à travers des projets favorisant un apprentissage coordonné entre les différents lieux de formation.

Questions clés discutées et conclusions:

- *Quelles opportunités/quels défis les compétences opérationnelles à option obligatoire présentent-elles pour les trois lieux de formation?*
  Les trois lieux de formation offrent de grandes opportunités pour un développement de compétences individualisé et proche de la pratique, grâce au choix et à la diversité. Les principaux défis résident dans la coordination, la répartition claire des rôles et la garantie de la qualité sans redondance inutile. Un échange systématique entre les lieux de formation est essentiel pour exploiter pleinement ce potentiel.

- *Comment imagines-tu l'intégration des projets transversaux dans le planning scolaire?*
  La mise en œuvre de projets transversaux nécessite des plages horaires fixes, visibles et contraignantes dans l'emploi du temps, réservées aux professions et lieux impliqués. Le travail interdisciplinaire est rendu possible par des cours en blocs et des créneaux communs. Un accompagnement par coaching et des contrôles réguliers du progrès garantissent la qualité. L'équilibre entre cadre structuré et flexibilité est déterminant pour favoriser l'accompagnement individuel des apprentis.

Questions et réponses les plus importantes issues de l'échange au sein du groupe:

- *Comment coordonner les trois lieux de formation (école, entreprise, cours interentreprises)?*
  La coordination repose sur une coopération obligatoire entre les lieux formation, définie dans un processus clair et un tableau de coordination. L'entreprise, l'école professionnelle et les cours interentreprises se complètent: l'entreprise est responsable de la formation pratique des compétences opérationnelles à choix obligatoire, l'école en assure le suivi didactique et organisationnel et les cours interentreprises dispensent les compétences de base des compétences opérationnelles à option obligatoire choisies. Toutes les professions ne disposent pas de jours de cours interentreprises pour les compétences opérationnelles à option obligatoire.

- *Quel est le rôle de chaque acteur?*
  L'entreprise formatrice porte la responsabilité principale du développement des compétences professionnelles. Les enseignants (école professionnelle) et les formateurs (CIE) agissent comme des coaches qui accompagnent les processus d'apprentissage. Il en résulte une répartition claire des rôles avec une responsabilité partagée pour le développement des compétences.

- *Comment organiser des plages horaires fixes pour les projets?*
  Les projets doivent être inscrits sous forme de blocs longs, sur des journées entières ou sur plusieurs semaines, afin de garantir la continuité et de permettre aux apprentis de s'immerger durablement dans des tâches complexes. Des heures isolées sont jugées inadaptées à ce type de travail.

- *Comment assurer le suivi et le coaching?*
  Les apprentis travaillent dans un cadre d'apprentissage autonome accompagné, où ils documentent leurs progrès. Les enseignants organisent régulièrement des entretiens de coaching et de feedback pour structurer le processus d'apprentissage et en assurer la qualité. Ainsi, les progrès individuels sont visibles et vérifiables en permanence.

Accès à des documents complémentaires sur le sujet:

- Divers documents relatifs aux prescriptions de formation et aux thèmes de mise en œuvre: Mise en œuvre dans les écoles professionnelles | FUTUREMEM
  Guide d'orientation (https://futuremem.swiss/assets/inhalt/Downloads/Wissens-Hub/FUTUREMEM_Guide-orientation_Mise-en-oeuvre-EP_250715.pdf)

Nous remercions tous les participants pour leur collaboration active et les nombreuses contributions précieuses qui nourrissent la mise en œuvre.

Beat Müggler, développeur professionnel Swissmem
Joachim Pérez, développeur professionnel Swissmem